

<u>Déclaration préalable</u> <u>à la CAP Nationale</u> <u>des adjoints administratifs</u> <u>du 16 juin 2016</u>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Le SNAPATSI réitère sa demande, à savoir la mise en place d'un groupe de travail pour les mutations des adjoints administratifs dans les DOM COM. Cette demande a été également formulée lors du Comité Technique Ministériel du 17 décembre dernier. Faudra-t-il saisir le ministre par écrit ?

Le SNAPATSI demande à ce que la priorité soit donnée aux mutations en local avant les mutations nationales.

Le SNAPATSI constate que l'administration ne respecte pas scrupuleusement les fiches de poste dans le cadre de la mobilité et par conséquent souhaite qu'avec le RIFSEEP ces pratiques inacceptables cessent.

Le SNAPATSI dénonce encore de nombreux détachements qui se font au détriment des demandes de mutation de nos collègues, principalement au sein du périmètre gendarmerie. La priorité doit être donnée aux mutations.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.

Les représentants du personnel,